

# Info Bordeaux

UNSA-CDC

## RECHERCHE DIALOGUE SOCIAL DESESPEREMENT

Octobre 2012  
n° 34

Les Directeurs se succèdent et ne se ressemblent pas...

La première interrogation des syndicats lors d'un changement de direction est de savoir comment va se dérouler le dialogue social.

Après environ 9 mois d'exercice du Directeur de l'Établissement de Bordeaux, force est de constater que le dialogue social n'est pas aisé.

En effet, il semble que ce dernier ne respecte pas dans l'expression « dialogue social », le mot « dialogue ».

Par exemple, lorsqu'il annonce aux syndicats, lors de la première prise de contact, qu'il ne sera pas leur interlocuteur direct, cela signifie « circulez, y a rien à voir ».

Après s'être dit qu'il ne fallait quand même pas tirer de conclusions hâtives de ces propos, la réalité confirme nos craintes.

Il a tout d'abord la fâcheuse habitude de ne pas répondre ou si peu aux différentes interventions qui lui sont faites.

Ceci frise l'impolitesse et relève d'un manque de respect envers nous et partant, envers les personnels que nous représentons.

Autre exemple : le passage de la Cellule d'Appui Opérationnel de 15 agents à 18. Le Directeur de l'Établissement considère que ce n'est pas un changement d'organisation et qu'il n'a pas à recueillir l'avis du Comité Technique Local. Ceci est faux ; quand on augmente ou diminue les effectifs d'un service, il faut expliquer et vérifier les raisons sous-jacentes à cette modification ; d'autant plus que le recrutement des 3 agents se fera en interne.

Quid du remplacement dans leur service d'origine des 3 agents retenus ?

Etc, etc, la liste serait longue..

**L'UNSA demande au Directeur de l'Établissement de respecter les règles du dialogue social, ceci dans l'intérêt du climat social.**

### Vos contacts

- Marie-Jeanne PAÏTA  
5 3790
- Sylvie HYTHIER-BINACUA  
5 4189
- Valérie ANSO  
5 3791
- Christel GOSSELET  
5 9063
- Emilie COSTE-LOURET  
5 3999

Ou via **Outlook** :

UNSA – CDC

Et retrouvez

**l'UNSA CDC sur  
son site internet**

[cdc.unsa.org](http://cdc.unsa.org)

## L'UNSA demande le respect des recrutements publics/privés sur l'Etablissement de Bordeaux

Parmi les 3 axes constituant les priorités en terme de ressources humaines de l'accord - cadre 2012-2014, figure notamment le maintien de l'équilibre entre les personnels des différents statuts (page 5 de l'accord).

Or nous constatons que sur les 6 postes d'encadrement d'un certain niveau, proposés récemment à Bordeaux, aucun fonctionnaire de catégorie A n'a vu sa candidature retenue ! Alors qu'il y avait des candidats, dont le profil correspondait parfaitement et que certains postes étaient occupés précédemment par des fonctionnaires.

L'UNSA a toujours considéré que l'encadrement de droit public ne devait pas être défavorisé, notamment à la Direction des Retraites et Solidarité, où l'activité essentielle est d'intérêt général.

L'UNSA demande à la Direction de l'Etablissement de Bordeaux de respecter les termes de l'accord-cadre et de réunir les organisations syndicales le plus rapidement possible pour évoquer les dysfonctionnements constatés.

### NBI

La campagne NBI va débiter, nous avons déjà alerté Anne-Sophie Grave sur le manque d'équité entre les différents établissements, Angers et Bordeaux étant moins bien dotés en points de NBI que le reste de la DSR. Nous allons renouveler notre demande de vigilance sur ce point.

### Mag'Elan

Lors du groupe préparation au Comité Technique Local du 2 octobre, nous avons appris par Anne Fontagnères et Eric Lanau que même si les objectifs de production sont atteints et les outils livrés en temps et en heure, ils souhaitent aller plus loin dans l'expérimentation.

Pour cela, l'équipe déploiement est maintenue un an de plus.

Nous avons exprimé notre inquiétude face au travail qui s'accumule dans les groupes de gestion.

Pour renforcer les équipes, nous avons insisté sur la nécessité d'un recrutement anticipé sur la liste complémentaire du dernier recrutement sans concours avant le premier trimestre 2013.

### Accord intergénérationnel

L'accord séniors sera reconduit en l'état jusqu'à conclusion de l'accord intergénérationnel prévue en février 2013. Outre un volet sur les fins de carrière destiné à remplacer l'actuel accord séniors, il comprendra des mesures visant à faciliter l'arrivée de jeunes à la CDC.

### Visite du Directeur Général

Elle est annoncée pour le 23 novembre, date prévue pour la Sainte-Catherine : oublié de provocation ?

## Mobilité: où sont passées les fiches de postes

Lors du dernier Comité technique local nous avons dénoncé les dérives de plus en plus fréquentes dans le processus de mobilité. Si on peut comprendre, que par exception, certaines fiches de postes ne soient pas publiées pour permettre le traitement de situations particulières, il ne faut pas que l'exception devienne la règle et la procédure « le fait du prince ».

Il suffit de comptabiliser les mobilités effectuées depuis le début de l'année jusqu'au mois d'août pour illustrer et confirmer le ressenti des personnels qui ont de moins en moins d'opportunités de postuler : 3 fiches de postes pour 18 mobilités sans publication de fiche de poste.

### Soyez attentifs !

La Caisse des dépôts et consignations a pris 3 arrêtés publiés le 26 septembre 2012 au JO, pour organiser les épreuves permettant l'accès aux grades ci-après :

**Accès des Cat C au grade de SA classe supérieure : une opportunité à saisir !...**

Au titre de l'année 2013 l'ouverture d'un examen professionnel pour le RECRUTEMENT au grade de secrétaire d'administration de classe supérieure de la Caisse des dépôts et consignations.

Le nombre de postes à pourvoir est fixé à 13.

**Avancement au grade de SACS (SACN en SACS)**

Au titre de l'année 2013 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire d'administration de classe supérieure de la Caisse des dépôts et consignations.

Le nombre de postes à pourvoir sera fixé ultérieurement.

**Avancement au grade de SACE**

Au titre de l'année 2013 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire d'administration de classe exceptionnelle de la Caisse des dépôts et consignations.

Le nombre de postes à pourvoir sera fixé ultérieurement.

La date des épreuves écrites est fixée au **mardi 15 janvier 2013** pour les 3 grades .

La date limite de retrait des dossiers d'inscription est fixée au **vendredi 16 novembre 2012**.

La date limite de dépôt du dossier d'inscription est fixée au **lundi 19 novembre 2012**, avant minuit, terme de rigueur, le cachet de la poste faisant foi.

Il doit être adressé à la Caisse des dépôts et consignations, service des concours DHEC40, pièce 260,

12, avenue Pierre-Mendès-France, 75914 Paris Cedex 13.